



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Étaient présents :

Le maire: M. Robert Duteau

les conseillères et
les conseillers : Mme Sylvie Faille
Mme Estelle Muzzi
M. André Lafrance
Mme Vicky Landry Bergeron
M. Denis Robert

Absent : M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, la Directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

Pensée

RÉSOLUTION 2020-205

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, que soient ajoutés les points suivants : 6 b) Ajout d'une formation 7 f) Programme de mise à niveau des installations septiques.

RÉSOLUTION 2020-206

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

RÉSOLUTION 2020-207

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août ajournée au 17 août 2020 en corrigeant la résolution 2020-204 pour que les bornes de la piste cyclable soient, à tous les .5 km et non au .05 km.

RÉSOLUTION 2020-208

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes d'août 2020 de la liste en annexe.

Du chèque 59180 au chèque 59254 inclusivement, le total est:..... 736 310.57\$
Le fonds de roulement est de :.....690 000.00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :..... 535 740.00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2020-209

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale adjointe à suivre la formation en ligne *Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux* au coût de 390.\$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que soient autorisées la directrice générale et la directrice générale adjointe à suivre la capsule d'information sur l'application sur le logiciel PGMegaGest du projet de loi 48 soit, de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* au coût de 125.00\$ plus taxes.

Que soient autorisées la directrice générale et la directrice générale adjointe à suivre la formation sur l'application des Pouvoirs d'aide et de subvention d'une municipalité *visant les programmes d'aides aux citoyens* au coût de 216.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2020-210

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 94-7, règlement amendant le règlement 94, Règlement régissant la vitesse permise sur le réseau routier.

Modification de la vitesse sur le rang Saint-André, à 50 KM, entre la montée Guay et la limite sud du territoire municipal.

LA CONSEILLÈRE MME ESTELLE MUZZI DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE PERMETTANT À LA MUNICIPALITÉ DE FAIRE DES ACHATS OU D'OCTROYER DES CONTRATS POUR UN MAXIMUM DE 50 000\$ DE GRÉ À GRÉ.

RÉSOLUTION 2020-211

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande, sur SEAO, des soumissions pour la collecte des résidus domestiques pour son territoire, que les soumissions soient faites en 3 options soient pour une période de 1 an, 3 ans et 5 ans et quelles devront être reçues au plus tard le 18 novembre 2020 à 16 :00 pour être ouvertes tout de suite après.

RÉSOLUTION 2020-212

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande, sur SEAO, des soumissions pour la collecte du recyclage pour son territoire, que les soumissions soient faites en 3 options soient pour une période de 1 an, 3 ans et 5 ans et quelles devront être reçues au plus tard le 18 novembre 2020 à 16 :00 pour être ouvertes tout de suite après.

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE COMMERCIALE AINSI QUE LEUR EMPLACEMENT PERMIS.

RÉSOLUTION 2020-213

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à débiter les procédures pour l'implantation d'un programme de mise à niveau, pour toute la Municipalité, des installations septiques ainsi que pour un règlement d'emprunt pour permettre aux citoyens de faire la mise à niveau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que soit autorisée une demande à la firme Dunton Rainville pour un accompagnement juridique.

Que soit autorisée une demande au comptable pour un accompagnement pour l'établissement d'un règlement d'emprunt.

Que soit autorisée une demande à tout autre professionnel nécessaire à l'exécution de ce mandat.

RÉSOLUTION 2020-214

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Marc-Antoine Guay comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le remercie pour son implication et son dévouement auprès du Service des Incendies et des premiers répondants et de la communauté.

RÉSOLUTION 2020-215

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Ghislain Guay, premier répondant, mais qu'il demeure en fonction comme pompier volontaire auprès du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2020-216

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Matthew Faille, premier répondant, mais qu'il demeure en fonction comme pompier volontaire auprès du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2020-217

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit reconnue Mme Sophie Garceau comme pompière, au Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'elle a l'obligation de compléter la formation requise.

RÉSOLUTION 2020-218

ATTENDU QUE la configuration actuelle empêche les automobilistes de bien juger de la distance qui les sépare en raison de la dénivellation du viaduc;

ATTENDU QUE la municipalité réitère tous les **ATTENDU QUE** de la résolution 2017-257;

ATTENDU QUE le carrefour, de la bretelle de l'autoroute 15 Sud en direction de la Route 202 Ouest ainsi que l'accès au chemin Ridge a été de nouveau le théâtre d'un accident mortel le 31 août dernier et que les améliorations apportées sont clairement insuffisantes;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité de l'état de protéger et sauvegarder la vie des utilisateurs du réseau routier et de faire tout en son pouvoir pour atteindre cette finalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE plusieurs tronçons de routes aux Québec, en raison de la piètre configuration et ou signalisation ont mené à des tragédies routières sans que personne ne soit imputable;

ATTENDU QUE la municipalité a à cœur le bien être des usagers de la route qui circulent sur son territoire et c'est elle qui agit en première ligne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité

que soient réitérées les demandes des résolutions précédentes en portant une attention particulière sur la sécurité routière à l'intersection de la bretelle de la sortie de l'autoroute 15 Sud (sortie 6) ainsi qu'à l'accès au chemin Ridge;

que soient créées des voies refuges sur la Route 202 dans chaque direction pour les entrées et sorties de l'autoroute 15 et pour l'accès au chemin Ridge vers le point de ravitaillement ce qui permettrait aux véhicules circulant sur la Route 202 d'être plus visibles puisqu'ils se rapprocheront de ceux qui empruntent la sortie;

que soit implanté un embranchement à la jonction du Rang Roxham et de la Route 202 Est par une bretelle d'accès (avec un céder le passage) pour éviter les arrêts inutiles. Cette bretelle aurait pour effet d'améliorer la qualité de vie des résidents de ce secteur en évitant le bruit du redémarrage et des arrêts. Cette demande ayant déjà été faite, nous joignons la résolution sur le frein moteur;

qu'une demande soit adressée à monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, à madame Claire IsaBelle, député de la circonscription de Huntingdon ainsi qu'à monsieur Alain-Marc Dubé à la Direction régionale du Ministère des Transports de la Montérégie.

Que soit demandé au ministère des Transports du Québec que soit enlevé la partie hachurée se trouvant sur le rang Roxham, au coin de la Route 202 (montée Hemmingford) et de refaire la signalisation de ce coin afin de faire une voie refuge et permettre le virage à droite, que soit ajouté un panneau indiquant que la voie de gauche est pour continuer tout droit et que la voie de droite oblige à tourner à droite, des flèches pourraient également être peintes sur l'asphalte.

RÉSOLUTION 2020-219

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient implantées des pancartes « Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaires » sur le rang Roxham en direction nord et sud.

RÉSOLUTION 2020-220

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient autorisés les travaux de nettoyage des fossés : d'une partie de la montée Guay et du rang Bogton, que les travaux devront être exécutés à temps perdu par les employés de la Municipalité et que la terre soit transportée dans les pistes au parc régional.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-221

Considérant que des travaux d'asphaltage ont été effectués après le marquage des rues de la Municipalité pour les rues suivantes : Henrysburg, Cristal, Noël et Murray, Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient octroyés le mandat à l'entreprise Lignes Maska pour le marquage des rues nommées précédemment pour un montant de 8 766.84\$, taxes incluses, tel que soumis le 8 septembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-222

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet à signer le contrat avec le Ministère du Transports du Québec (MTQ) concernant la nouvelle exigence de capture d'informations véhiculaires.

RÉSOLUTION 2020-223

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit engagé M. Robert Wuyts comme chauffeur de chasse-neige pour la saison 2020-21, soit du lundi 16 novembre 2020 au samedi 27 mars 2021, au salaire hebdomadaire brut de 1 070.00\$ et aux taux horaires de 26.75\$ s'il est requis avant ou après les dates du mandat.

RÉSOLUTION 2020-224

Considérant le danger relié au COVID-19; il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit annulé le souper des bénévoles et employés pour l'année 2020.

RÉSOLUTION 2020-225

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses du dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le 6 décembre 2020 et que la responsable de l'évènement, Mme Sylvie Faille, décide du type d'évènement.

RÉSOLUTION 2020-226

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à la majorité que soit autorisé Mme Tina Labelle-Joly a effectué une activité d'Halloween et que l'application des mesures à prendre pour le COVID-19 soit sous sa responsabilité;

Qu'elle soit autorisée à demander le support des pompiers pour empêcher l'accès au rang Saint-Claude durant la parade;

Que Mme Labelle-Joly dispose déjà d'un budget de 1 000.\$ pour des activités dans la Municipalité pour les citoyens, elle pourra utiliser ce montant pour son projet d'Halloween sur présentation des factures;

Que la Municipalité ne participe pas à ces activités et se dégage de toute responsabilité en regard de ces activités compte tenu du danger de la COVID-19.

Madame Estelle Muzzi se prononce contre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-227

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à la majorité que soit autorisée la coupe d'un arbre mort se trouvant sur le terrain du mini-putt au parc régional St-Bernard au coût estimé de 350\$, plus taxes.

Monsieur André Lafrance se prononce contre.

RÉSOLUTION 2020-228

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 80 ménages de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

RÉSOLUTION 2020-229

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appuie la demande de l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans son projet de Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : Phase 2 (volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR pour la Montérégie).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que la municipalité participera aux rencontres de planification des travaux qui auront lieu durant l'hiver ainsi qu'en diffusant les résultats au sein de nos réseaux.

Qu'une copie de la résolution soit envoyée au directeur général de la MRC des Jardins-de-Napierville, Monsieur Rémi Raymond, ainsi qu'au directeur régional de l'UPA, Monsieur Robert Racine.

Mme Sylvie Faille est pour
M. André Lafrance est contre
M. Denis Robert est pour
M. Robert Duteau, maire, est pour.

RÉSOLUTION 2020-230

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 200.\$ à la *Société Alzheimer du Haut-Richelieu*.

Ouverture de la période des questions par le président

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit levée l'assemblée du 14 septembre 2020.

M. Robert Duteau
Maire

Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière